

Compte rendu de la séance du 25 mai 2020

Délibérations transmises à la sous préfecture de Villefranche de Rouergue le 26 mai 2020.

L'an deux mille vingt, le 25 mai, à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves VILLE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Yves VILLE, Monsieur Daniel LE QUILLIEC, Monsieur Daniel BARENTIN, Monsieur Bruno LACAN, Monsieur Arnaud MEUNIER, Mme Stéphanie CHEVALIER, Mme Hélié LAROCHE, Mme Catherine MILLECAMPS, Mme Cécile DUPONCHELLE, M. Johnny LEBERT, M. Mathieu DUMAS

Absent excusé :

Réprésentés :

Secrétaire de séance : Mme Catherine MILLECAMPS

La séance a été publique

La séance est ouverte à 18h00

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour:

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Elections des adjoints
- Fixation des indemnités des adjoints
- Délégation de signature du maire aux adjoints
- Elections des membres titulaires et suppléants aux différentes commissions communales, intercommunales et autres
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet
- Questions diverses

Election du maire

Sous la présidence de Monsieur Daniel BARENTIN , en qualité de doyen de l'assemblée,

M.Daniel BARENTIN sollicite deux volontaires comme assesseurs : CHEVALIER Stéphanie et LEBERT Johnny acceptent de constituer le bureau.

M. Daniel BARENTIN demande alors s'il y a des candidats.

M. Yves VILLE propose sa candidature.

M. Daniel BARENTIN enregistre la candidature de Yves VILLE et invite les conseillers municipaux à passer au vote. M. Yves Ville n'a pas pris part au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

M. Daniel BARENTIN proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

M. VILLE Yves a obtenu 10 voix

M. VILLE Yves ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Yves VILLE prend la présidence et remercie l'assemblée.

Monsieur le Maire demande à Mme CHEVALIER Stéphanie de lire la charte de l'élu local.

Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire 3,
M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

- Election du Premier adjoint

Après un appel de candidature, Monsieur Daniel LE QUILLIEC présente sa candidature. Il est procédé au déroulement du vote. M. Daniel LE QUILLIEC ne prend pas part au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

M. LE QUILLIEC Daniel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Second adjoint :

Après un appel de candidature, Monsieur Daniel BARENTIN présente sa candidature. Il est procédé au déroulement du vote. M. Daniel BARENTIN ne prend pas part au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

M. BARENTIN Daniel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au maire.

- Election du Troisième adjoint :

Après un appel de candidature, Monsieur Bruno LACAN présente sa candidature. Il est procédé au déroulement du vote. M. Bruno LACAN ne prend pas part au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

M. LACAN Bruno ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fixation des indemnités de fonctions aux adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité à compter du 1er juin 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire (taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique)

1er adjoint : 6%

2ème adjoint : 4%

3ème adjoint : 4%

Délégation de signature du maire aux adjoints

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorité Territoriale peut donner délégation de signature à ses adjoints dans les domaines définis par elle-même.

Monsieur le Maire expose donc au Conseil Municipal qu'il convient en son absence et in fine en cas d'urgence, de déléguer sa signature à ses adjoints, Monsieur Daniel LE QUILLIEC (1^{er} adjoint), Monsieur Daniel BARENTIN (2^{ième} adjoint) et Monsieur Bruno LACAN (3^{ième} adjoint).

Conformément à ledit article du CGCT, il propose de déléguer sa signature, sous sa surveillance et sa responsabilité :

- En matière d'Administration générale : réception du courrier (recommandé avec accusé de réception par exemple, divers courriers urgents, ...).
- En matière d'Etat Civil : les différents actes d'Etat Civil, demandes diverses d'extraits d'actes par les administrés.
- En matière d'Urbanisme : pour l'établissement des différents documents d'urbanisme remis par le pétitionnaire en Mairie (attribution du n° propre à chaque document, l'« avis du Maire » relatif à la viabilisation, à l'accès à la parcelle en question, ...) avant l'instruction par les services de la D.D.T. et à terme, l'arrêté favorable ou défavorable (en l'état actuel du dossier présenté) transmis par les services de la D.D.T. ou/et de la Sous-préfecture pour signature de l'autorité territoriale avant envoi, par ses soins, au pétitionnaire.
- En matière de Comptabilité : délégation de signature du Maire, pour la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui de documents de paiement ; in fine, à tout document comptable (mandat et titre de paiement).

Oùïe cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide de valider la proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, dans un souci d'efficacité et de continuité.

Désignation d'un délégué communal auprès du SIEDA

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient au conseil municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Après un vote du conseil municipal, est élu délégué communal auprès du SIEDA :
Monsieur Daniel LE QUILLIEC

Désignation des représentants au syndicat Mixte des Eaux de Foissac

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au syndicat Intercommunal des eaux de Foissac.

Après délibération, ont été nommés titulaires : M.Yves VILLE et M. Daniel BARENTIN.
Ont été nommés suppléants M. Bruno LACAN et Mme Hellé LAROCHE

Désignation des délégués auprès du SIVU de l'Ecole des Villages d'Olt

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il lui appartient, conformément aux articles L5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner 3 titulaires et un suppléant auprès du SIVU de l'Ecole des Villages d'Olt.

Après vote du conseil municipal, sont élus délégués de la commune auprès du SIVU de l'Ecole des Villages d'Olt :

Titulaires :

- Yves VILLE
- Stéphanie CHEVALIER
- Catherine MILLECAMPS

Suppléant :

- Johnny LEBERT

Désignation des délégués auprès du SIVU de la Vallée d'Olt

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il lui appartient, conformément aux articles L5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner les délégués auprès du SIVU de la Vallée d'Olt.

Après vote du conseil municipal, sont élus délégués de la commune auprès du SIVU de la Vallée d'Olt.:

Titulaires :

- Yves VILLE
- Bruno LACAN

Suppléant :

- Cécile DUPONCHELLE

Désignation d'un délégué auprès du SMICA

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il lui appartient, en tant qu'adhérent du SMICA (Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics) et conformément aux statuts de ce dernier, de désigner un délégué qui prendra part aux différentes assemblées extra syndicales annuelles.

Après vote du conseil municipal, est élu délégué de la commune auprès du SMICA :
Monsieur Daniel LE QUILLIEC

Désignation des fonctions parmi les membres du Conseil Municipal auprès des différentes commissions communales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans un souci de proximité et d'efficacité, il appartient au Conseil Municipal - Conformément aux articles L5211 - 6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales - de désigner les titulaires et suppléants auprès des différentes commissions communales présentées comme telles :

Commission "Finances" :

2 titulaires : Yves VILLE - Johnny LEBERT

2 suppléants : Stéphanie CHEVALIER - Cécile DUPONCHELLE

Commission "Travaux Investissement - appel d'offres - Gestion du personnel" :

2 titulaires : Yves VILLE - Cécile DUPONCHELLE

2 suppléants : Catherine MILLECAMPS - Johnny LEBERT

Commission "Voirie- équipements-chemins ruraux"

2 titulaires : Bruno LACAN - Daniel BARENTIN

1 suppléant : Arnaud MEUNIER

Commission "Vie Associative"

3 titulaires : Mathieu DUMAS - Daniel BARENTIN - Cécile DUPONCHELLE

3 suppléants : Bruno LACAN - Hélié LAROCHE - Stéphanie CHEVALIER

Commission "Environnement - cadre de vie"

2 titulaires : Daniel LE QUILLIEC - Catherine MILLECAMPS

2 suppléants : Daniel BARENTIN - Arnaud MEUNIER

Commission "Assainissement-Urbanisme"

1 titulaire : Yves VILLE

1 suppléant : Bruno LACAN

Commission "Entretien des bâtiments communaux"

1 titulaire : Arnaud MEUNIER

1 suppléant : Daniel BARENTIN

Commission "Développement économique - Agriculture"

3 titulaires : Daniel LE QUILLIEC- Daniel BARENTIN- Bruno LACAN
2 suppléants : Johnny LEBERT- Mathieu DUMAS

Commission "Information - communication"

2 titulaires : Héli LAROCHE-Arnaud MEUNIER
1 suppléant :Stéphanie CHEVALIER

Délégué à la Défense

1 titulaire :Cécile DUPONCHELLE
1 suppléant :Mathieu DUMAS

CNAS :

1 délégué élu : Daniel LE QUILLIEC
1 délégué agent : Anne Bes

La délibération relative à la création d'un poste d'adjoint technique a été supprimée de l'ordre du jour.

Questions diverses

- Monsieur le Maire propose de se réunir le mardi 9 juin à 18h pour le vote du budget primitif 2020 en présence de Anne Bes, la secrétaire
- Monsieur le Maire demande aux élus de choisir le jour de la semaine convenant le mieux pour les réunions du conseil municipal. Après un tour de table, l'ensemble des élus décide le mercredi.
- Cinéma de plein air : La commune de Balaguier a été retenue pour une séance de cinéma qui se déroulera soit le mercredi 12 août ou le mercredi 29 juillet sur la place de la mairie. Deux films ont été retenus : "L'incroyable histoire du facteur Cheval" et "Yao" de Philippe Godeau sous réserve d'autorisation liée à la situation sanitaire actuelle.

La séance est levée à 20h00

Le Maire
Yves VILLE